

Compte rendu de séance

Séance du 23 Juin 2020

L'an 2020 et le 23 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Polyvalente sous la présidence de MOULIN Eric Maire

Présents : M. MOULIN Eric, Maire, Mmes : BENOIT Anne, CASSINA Guillemette, CAVÉ Laura, DUMENY Edwige, LETARTRE Isabelle, ROUSSEAU Anita, THIROUIN Severine, MM : BEALAY Arnaud, DE PARSCAU Loïc, DUVAL Gilles, GENET Xavier, THIEBAULT Alain

Excusé : M. MEDIOUNA Adil

Absent: M. ALIJEVIC Bésim

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 17/06/2020

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Eure-et-Loir

Le : 24/06/2020

Et publication ou notification

Du :

A été nommé(e) secrétaire : M. THIEBAULT Alain

Après une lecture succincte du dernier compte-rendu par M. Le Maire et après avoir répondu aux questionnements, le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Monsieur Moulin demande de retirer de l'ordre du jour la délibération nomination membres des grands électeurs. La préfecture doit nous envoyer une circulaire mi- juillet, les membres acceptent à l'unanimité.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

CONTRAT DACTYL BUREAU - 2020-39

REGLEMENT INTERIEUR GARDERIE - 2020-40

ADOPTION BUDGET 2020 - 2020-41

VOTE DU TAUX DES TAXES - 2020-42

TARIF LOCATION SALLE POLYVALENTE - 2020-43

TARIFS CIMETIERES, CONCESSIONS/COLUMBARIUMS ET REVERSEMENT 1/4 DES RECETTES AU CCAS - 2020-44

TARIFS DE LA GARDERIE PRE ET POST SCOLAIRE - 2020-45

TARIFS DE LOCATION DES TABLES ET DES CHAISES - 2020-46

TARIFS PHOTOCOPIES - 2020-47

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES - 2020-48
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE FRANCOURVILLE - 2020-49
AVIS SUR PROJET D'INSTALLATION DE METHANISATION DE MATIERES VEGETALES BRUTES ET
AUTRES DECHETS NON DANGEREUX - 2020-50

CONTRAT DACTYL BUREAU

Réf : 2020-39

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. Gilles DUVAL 3^{ème} Adjoint – concernant les nouvelles conditions du contrat copieur Konica Minolta avec la Société DACTYL BURO sise 2, avenue de la Prospective 18021 BOURGES CEDEX, représenté par M. Michel TATIN, dont le montant de la location trimestriel est de 225.00 € HT et dont le coût de la page en noir et blanc est de 0.005 € HT et couleur de 0.04 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil,

DECIDE de souscrire le nouveau contrat avec la société DACTYL BURO pour une durée de 21 trimestres. Le contrat prendra effet à la date de mise en service du matériel.

AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer le contrat sus mentionné.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

REGLEMENT INTERIEUR GARDERIE

Réf : 2020-40

Monsieur le Maire rappelle que le règlement intérieur du fonctionnement du service de la garderie doit faire l'objet d'une délibération.

Il demande aux conseillers si des observations ont été formulées sur la rédaction du règlement, celui-ci ayant été envoyé en amont du conseil municipal.

Le Conseil après en avoir délibéré, décide

D'approuver le règlement intérieur de la garderie à compter de la rentrée prochaine, comme joint en annexe.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

ADOPTION BUDGET 2020

Réf : 2020-41

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

Après avoir effectué la lecture du budget primitif 2020 par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement et compte tenu des restes à réaliser en investissement et de l'affectation des résultats de l'exercice précédent,

Considérant **l'excédent global de clôture de l'exercice 2019 qui est de 211 767.53 €**

DECIDE, à l'unanimité - d'adopter le budget primitif 2020 qui présente :

En dépenses de fonctionnement la somme de 810 000.00 € égales aux recettes de fonctionnement et vu le résultat de fonctionnement reporté au R002 de 151 996.53 € ;

En dépenses d'investissement la somme de 513 000.00 € égales aux recettes d'investissement ; vu le report en recettes au 1068 de 80 522.66 € et un résultat d'investissement déficitaire reporté de 20 751.66 €.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DU TAUX DES TAXES

Réf : 2020-42

Le conseil après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

De voter des taux identiques à ceux de 2019 à savoir :

Taxe d'habitation :	11.90
Taxe Foncière – bâti	21.26
Taxe Foncière – non bâti	33.54

Les produits attendus sont de 184 358 € de taxe foncière et de 85 275.00 € de taxe habitation sans tenir compte des rôles supplémentaires.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

TARIF LOCATION SALLE POLYVALENTE

Réf : 2020-43

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

Considérant que les tarifs de location de la salle polyvalente communale n'ont pas évolué depuis 1 juillet 2018,

DECIDE, à l'unanimité, à dater du 1^{er} juillet 2020, d'adopter les tarifs suivants pour la location de la salle polyvalente, à savoir :

Pour toute location :

Caution pour réservation location.....500.00 €

Chèque pour ménage..... 50.00 €

Caution pour réservation location avec écran (sans vidéo projecteur)600.00 €

Pour les Francourvillois : particuliers et associations

Du samedi 9 h au dimanche 9 h - -----220.00 €

Vaisselle- ----- 50.00 €

Du samedi 9 h au dimanche 18 h- ----- 360.00 €

Vaisselle - ----- 50.00 €

Location avec écran (sans vidéo projecteur) ... 20.00 €

Pour les personnes non domiciliées sur la commune :

Du samedi 9 h au dimanche 9 h - -----440.00 €

Vaisselle - -----100.00 €

Du samedi 9 h au dimanche 18 h -----720.00 €

Vaisselle - -----100.00 €

Location avec écran (sans vidéo projecteur) 40.00 €

Pour les associations extérieures : 110.00 €

Location avec écran (sans vidéo projecteur) 20.00 €

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

TARIFS CIMETIERES, CONCESSIONS, COLUMBARIUMS ET REVERSEMENT 1/4 DES RECETTES AU CCAS

Réf : 2020-44

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de fixer ainsi qu'il suit les tarifs des concessions au cimetière et des emplacements au columbarium, **à dater du 1er juillet**, à savoir :

Concession pour 30 ans : 550 euros

Concession pour 50 ans : 800 euros

Cavurne pour 30 ans : 225.00 euros

Cavurne pour 50 ans : 400.00 euros

Columbarium (2 urnes)

Emplacement pour 15 ans : 250 euros

Emplacement pour 30 ans : 350 euros

Columbarium (4 urnes)

Emplacement pour 30 ans : 700.00 euros

Emplacement pour 50 ans : 900.00 euros

Taxe dispersion des cendres+ plaque + gravure : 125.00 euros

Superposition corps 150 euros

Urne supplémentaire : 75 euros

DECIDE, à l'unanimité, de continuer le reversement sur les encaissements des concessions et columbariums représentant 1/4 de la recette au CCAS

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

TARIFS DE LA Garderie PRE ET POST SCOLAIRE

Réf : 2020-45

M. le Maire rappelle que la commune a en charge la garderie pré et post scolaire.

Les tarifs de fréquentation sont :

Le matin : 1.50 €

Le soir : 2.00 €

Depuis le 1er octobre 2014.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à la majorité

De maintenir les tarifs de la garderie

Du matin à : 1.50 €

Et du soir à : 2.00 €

A la majorité (pour : 12 contre : 1 abstentions : 0)

TARIFS DE LOCATION DES TABLES ET DES CHAISES

Réf : 2020-46

Monsieur le Maire précise que suite au renouvellement des tables et des chaises de la salle polyvalente, l'ancien mobilier pourrait être mis à la location pour les habitants de Francourville et exclusivement sur le territoire communal.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal décide des tarifs ci-dessous :

- 1 1 table + 4 chaises : 5 euros
- 2 2 à 5 tables avec chaises : 10 euros
- 3 6 à 9 tables avec chaises : 15 euros
- 4 A partir de 10 tables avec chaises : 20 euros par dizaine.

Une caution de 50 euros sera demandée à chaque location.

Le retrait s'effectuera sur RDV et sur place par le demandeur et retour au plus tard le Mardi suivant.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

TARIFS PHOTOCOPIES

Réf : 2020-47

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité, de fixer les tarifs des photocopies faites en mairie aux tarifs suivants :

Tarifs administrés en euros :

Format A4 Noir et Blanc	0.20 par passage
Format A3 Noir et Blanc	0.40 par passage
Couleur format A4 et A3	0.65 par passage

Tarifs Associations en euros :

DIT QUE les associations devront fournir le papier et qu'il sera obligatoirement de couleur afin d'éviter toute incompréhension avec des informations administratives.

Format A 4 Noir et Blanc 80 grammes	0.10 par passage
Format A 3 Noir et Blanc 80 grammes	0.15 par passage
Couleur format A 4 et A3 80 grammes	0.20 par passage.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Réf : 2020-48

M. Le Maire fait lecture des différentes demandes de subvention.

Après discussion, Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions aux associations extérieures comme suit

JEUNES SAPEURS POMPIERS	350.00 €
SAPEURS POMPIERS DE SOURS	350.00 €
ECOLE MUSIQUE DE SOURS	150.00 €

et demande au conseil municipal l'approbation de ces attributions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, approuve cette décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité décide de ne pas accorder les subventions aux associations extérieures suivantes :

AFSEP
SAPEURS POMPIERS G.S.C.F
FNACA
UDAF 28
APF FRANCE HANDICAP
ADSBCM
LA LIGUE CONTRE LE CANCER

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE FRANCOURVILLE

Réf : 2020-49

M. Loïc DE PARSCAU (président de FRANCOURVILLE LOISIRS DETENTE) et Madame Anita ROUSSEAU (secrétaire FAMILLES RURALES), à la demande de M. Le Maire, sont sortis de la séance pour ne pas prendre part au vote sur les subventions allouées aux associations de FRANCOURVILLE.

Après discussion, M. Le Maire propose d'attribuer les subventions aux associations de Francourville comme suit :

FAMILLE RURALES		1 600,00 €
- Carnaval	200,00 €	
- Loto	200,00 €	
- Pétanque	200,00 €	
- Halloween	200,00 €	
- Subvention exceptionnelle	800,00 €	
FRANCOURVILLE-LOISIRS- DÉTENTE	250,00 €	1 600,00 €
- Tennis de table	250,00 €	
- Gymnastique	250,00 €	
- Tennis	200,00 €	
- Soirée tartiflette	650,00 €	
- subvention exceptionnelle		
COOPERATIVE SCOLAIRE FRANCOURVILLE		375,00 €
- 125 € par classe 125*3		

Et demande au conseil municipal l'approbation de ces attributions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette décision.

AVIS SUR PROJET D'INSTALLATION DE METHANISATION DE MATIERES VEGETALES BRUTES ET AUTRES DECHETS NON DANGEREUX

Réf : 2020-50

Madame Séverine THIROUIN (partie prenante sur le projet) à la demande de M. Le Maire est sortie de la séance pour ne pas prendre part au vote

Monsieur le Maire explique le projet porté par la société CGM Bio Energy qui vise à construire et exploiter une unité de méthanisation agricole et collective à Francourville. Cette installation traitera 16 230 tonnes par an de matières végétales. Le traitement de cette matière permettra la production de biométhane, gaz renouvelable, qui sera injecté dans le réseau de distribution de gaz opéré par Gdf. Le digestat produit sera valorisé par épandage en tant que fertilisant sur les parcelles agricoles situées à proximité du site.

A la demande de la préfecture, la commune doit émettre un avis sur le projet présenté.

Après en avoir délibéré, les membres à l'unanimité, émettent un avis favorable sur le projet de méthanisation.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstention : 1)

Questions diverses :

Bulletin communal

Monsieur le Maire informe les élus que la prochaine édition du bulletin se fera en septembre et demande de préparer les différents articles.

Ouverture Eglise FRANCOURVILLE

Monsieur le Maire informe que l'église Saint Etienne de FRANCOURVILLE sera ouverte tous les jours de 10 h à 19 h. Le père Nicolas a fait installer un présentoir à cierges avec un tronc

Mobilier urbain

Monsieur le Maire informe que toutes les demandes de subvention pour nos travaux d'investissement ont été obtenus et que la commune peut donc lancer les travaux.

Monsieur le Maire présente aux élus, les différents achats de mobilier urbain (bancs, barrière tour de France, estrade, poubelles)

Tour de table

Mme Isabelle LETARTRE remercie l'intervention pour l'entretien de la tonte autour du château d'eau. Elle signale que devant le château d'eau, il doit y avoir une fuite d'eau. Monsieur le Maire en prend note.

M. Arnaud BEALAY s'interroge sur la date d'installation du mat ATC. Monsieur le maire lui répond que pour l'instant la commune n'a pas eu de date mais qu'elle est sur le point de signer la convention avec ATC France, la préfecture nous a retourné la délibération ce jour.

M. Loïc DE PARSCAU s'interroge sur une possibilité de faire un don du sang sur la commune. Madame Laura CAVÉ se charge de se renseigner pour connaître les modalités pour organiser cet évènement

Mme Anita ROUSSEAU s'interroge sur la mise en place de la fibre. Monsieur le Maire lui répond que la commune est en attente d'une date pour une réunion publique.

Séance levée à : 23:37

En mairie, le 25/06/2020
Le Maire
Eric MOULIN